



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

IATOS

Question écrite n° 71240

Texte de la question

Mme Marie-Thérèse Boisseau attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'impérieuse nécessité d'un informaticien dans chaque établissement scolaire agricole pour l'enseignement de l'informatique, devenu incontournable, et la maintenance du matériel. Cette fonction est le plus souvent occupée aujourd'hui par un emploi-jeune. Elle souhaite que la réflexion engagée aboutisse au plus vite sur ce sujet et qu'à court terme, en tout état de cause avant la fin du contrat emploi-jeune, soit créé dans chaque établissement un poste de technicien de laboratoire catégorie B pour prolonger et pérenniser l'action de cet emploi-jeune. Elle lui demande ce qu'il compte faire dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche met actuellement en place un double dispositif : le premier concerne les personnels enseignants pour l'accès aux corps des professeurs certifiés de l'enseignement agricole et des professeurs de lycée professionnel agricole. Dans le cadre du plan de titularisation des agents contractuels de l'enseignement agricole, il a été créé une section technologies informatiques et multimédia relevant des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ces personnels auront principalement des missions d'enseignement (au maximum 12 heures). Pour le reliquat d'heures à effectuer, l'enseignant aura la charge de l'animation des activités liées aux technologies informatiques et multimédia, notamment en pilotant ou participant aux projets relatifs aux TIC, dans l'établissement public d'enseignement. Par ailleurs, pour permettre aux bénéficiaires de contrat emploi-jeune d'accéder aux emplois publics, un projet de décret vise à organiser prochainement des concours dits de troisième voie pour les agents pouvant justifier de quatre ans d'ancienneté. Le second consiste à utiliser le futur corps des techniciens des établissements publics de l'enseignement technique agricole (corps de catégorie B) pour recruter dans la spécialité dénommée informatique, bureautique, gestion de réseau et audiovisuel. Ces agents assureront en particulier le maintien des matériels informatiques ainsi que les réseaux locaux, le suivi de maintenance opérationnelle et l'aide aux utilisateurs.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Thérèse Boisseau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71240

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 décembre 2001, page 7483

Réponse publiée le : 8 avril 2002, page 1884